



CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DU REFRAM SUR LE PASSAGE DE LA DIFFUSION ANALOGIQUE À LA DIFFUSION NUMÉRIQUE DAKAR, 4 AU 7 NOVEMBRE 2012

TERMES DE RÉFÉRENCE

Le Réseau Francophone des Régulateurs de Médias (REFRAM) regroupe vingt-huit autorités de régulation présentes dans vingt-sept pays membres. Au terme de ses statuts, il vise à l'établissement et au renforcement de la solidarité entre ses membres et constitue un espace de débats et d'échanges sur les questions d'intérêt commun. Dans ce sens, il est habilité à organiser des conférences, des séminaires et autres rencontres portant sur la régulation des médias au bénéfice de ceux-ci.

Réunis lors de la Conférence des présidents à Bruxelles, les 19 et 20 septembre 2011, les présidents des Autorités membres du REFRAM ont décidé de se saisir du thème du passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique et d'en faire un des principaux axes de la feuille de route 2012-2013 du Réseau. Ils ont ainsi confié l'organisation d'une conférence sur ce thème au Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel du Sénégal (CNRA).

Conformément à l'accord (GE06) adopté, le 16 juin 2006, lors de la Conférence régionale des radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (IUT), le processus de passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique doit s'achever, le 17 juin 2015. Si certains pays membres ont déjà procédé à cette transition, il n'en est pas de même pour la plupart des autres membres.

La révolution numérique est une source magnifique de potentialités, mais elle peut aussi être responsable de fractures entre ceux qui y ont accès et ceux qui en sont exclus. Le REFRAM entend apporter sa contribution, dans le domaine qui est le sien, pour qu'aucun pays, aucune zone du monde, ne se sente à l'écart de l'économie numérique et de ses immenses perspectives de développement.

Le processus de passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique est une occasion majeure de promouvoir un modèle de régulation des médias fort et indépendant, protecteur des libertés ; un modèle où la technologie est mise au service des programmes et où les contenus comptent davantage que les considérations d'ordre purement commercial ; un modèle où l'audiovisuel est un levier pour la diversité culturelle, pour la cohésion sociale, pour le pluralisme politique et pour le développement économique et social des populations.

Ainsi, la Conférence de Dakar sera-t-elle une occasion d'un partage d'expériences entre les pays ayant déjà procédé au passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique et les pays où le processus est en cours. Les premiers présenteront leurs expériences ainsi que les grands choix faits par leurs pays respectifs en la matière ; les seconds, les réflexions et les travaux actuels menés au sein des comités nationaux de transition vers le numérique. Un temps significatif sera consacré à l'échange et à la discussion. Ce partage d'expériences a pour finalité de favoriser la coopération entre membres.

La Conférence permettra par ailleurs de présenter des normes de diffusion en cours dans les différentes régions ainsi que des actions relatives à l'accompagnement des populations, lors du processus de passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique. Elle permettra enfin de rappeler que les instances de régulation ont un rôle majeur à jouer dans cette transition et qu'elles doivent, par conséquent, être parties prenantes des stratégies et des actions conduites par les comités nationaux.

La conférence se tiendra, les 5 et 6 novembre 2012, au King Fadh Palace (Ex Méridien Président) de Dakar avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Elle va réunir une centaine de participants incluant les régulateurs des Etats membres du REFRAM et les représentants d'organisations internationales et régionales : OIF, UEMOA, etc. Les travaux vont se dérouler sous forme de plénières.